

**ARRÊTÉ DEP-2026-228 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCORDEUR DE PIANO**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22, D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 25 août 1994 portant création du certificat d'aptitude professionnelle accordeur de piano
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle accordeur de piano pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Stéphanie COURTIER, professionnelle

Vice-président :

Monsieur André LATOURNALD, enseignant

Enseignants :

Monsieur Medhi ACHANI

Madame Hélène AFTIS

Professionnels :

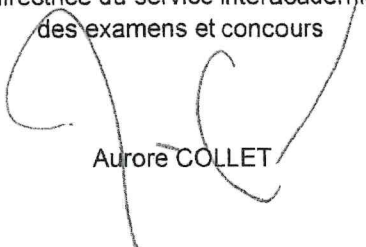
Monsieur Bastien HERBIN

Monsieur Nathan THIRY

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET